



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 23 Mai 2012

Date de la convocation 14 Mai 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.BAUDAILLIER Jean-Louis, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.MARTINEZ Christian à M.VEDEL Jean-Louis, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MONTAGNE Jacques à M.AZAM Joël</p>

Objet : Accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires – Autorisation de signature

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire qu'il devient aujourd'hui nécessaire de « Gagner du temps, de l'argent, et de l'espace, tout en préservant l'environnement, en éditant moins de papier. »

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120523-2012-05-23-02b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2012
Date de réception préfecture : 05/06/2012

Il ajoute que c'est ce que proposent les programmes ACTES, conçu par le Ministère de l'Intérieur et HELIOS, conçu par le Ministère des Finances, qui offrent aux collectivités la possibilité de transmettre par voie électronique, au représentant de l'Etat, certains actes soumis au contrôle de légalité, ainsi que les documents associés à la paie des personnels.

C'est dans ce cadre que la communauté de Communes et la sous préfecture de Lodève ont signé le 3 juin 2011 une convention de dématérialisation des actes administratifs et plus récemment un avenant à cette même convention permettant d'étendre la télétransmission aux actes budgétaires.

Dans cette même logique, il est proposé aux membres du conseil un accord local entre la Communauté de Communes, la Trésorerie de Clermont l'Hérault et la Chambre Régionale des Comptes, portant sur la télétransmission des paies.

La mise en place de la dématérialisation de la paie permettra, la télétransmission du bulletin de paie, tout en maintenant la fiche de paie « papier » des agents.

Les autres documents relatifs à la paie (délibérations, arrêtés, ou décisions relatifs à la gestion du personnel...), feront l'objet d'une deuxième phase dans ce processus de dématérialisation.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires susvisé.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.